**Programme des Nations Unies pour le Développement**

République Démocratique du Congo

**TERMES DE REFERENCE**

**APPEL A PROPOSITION DE PROJETS N° 001/UNDP/CDP/2018**

**MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A TRAVERS L’APPUI AUX COLLECTIFS ET RESEAUX D’ASSOCIATIONS FEMININES**

1. **CONTEXTE**

En République Démocratique du Congo, les violences basées sur le genre (VBG) correspondent à un phénomène social global à l’ensemble de la société; il s’agit de la matérialisation violente de l’ensemble des discriminations entre les hommes et les femmes. Les femmes représentent plus de 50% de la population congolaise. Mais, la RDC est parmi les derniers pays au monde dans la classification sur l’égalité entre les sexes. Selon l’index sur l’inégalité entre les sexes publié dans le dernier rapport sur le développement humain du PNUD (2016), la RDC se classe 153ème sur 159. En effet, les différents acteurs impliqués dans la prise en charge multisectorielle des survivant(e)s de VBG font état d’environ 20 000 cas de VBG signalés par an en RDC. La majorité des survivant(e)s de VBG sont des femmes et des jeunes filles (98%) dont plus de la moitié sont mineur(e)s au moment des faits. Les VBG s’expriment à travers différents types de comportement. Les violences domestiques, sexuelles, les mariages précoces et/ou forcés sont les formes de VBG qui prévalent en RDC.

Les VBG en RDC sont largement ancrées dans certaines normes socioculturelles, traditions, coutumes et autres croyances. En effet, la société congolaise a embrassé une structure patriarcale qui de fait place la femme en position de subordination à l’homme. Le plus récent profil genre de la RDC (2014) explique que les femmes sont rarement considérées comme « des êtres à part entière », mais sont définies par rapport à l’homme, en qualité de mère, épouse ou filles. En effet, les femmes sont affectées à une fonction familiale et reproductrice alors que l’homme est le chef de famille habilité à prendre des décisions et à intervenir dans la sphère privée et publique. En outre, l’inégalité entre les sexes est justifiée à travers le discours religieux et l’ensemble des stéréotypes présentant les femmes comme des êtres physiquement et psychologiquement faibles. La valorisation de la virginité, de la réputation et de l’honneur de la famille (pour ne citer que ceux-là) renforce la position de subordination de la femme par rapport aux hommes, mais également au groupe familial/social. La femme n’est ni autonome, ni indépendante et ni maître de son corps. De manière globale, tout un ensemble de normes socioculturelles, de traditions et coutumes régissant les relations sociales au sein des communautés sont conductives de VBG et maintiennent les femmes dans une situation de dépendance et de subordination par rapport aux hommes. Les femmes font ainsi face à des discriminations structurelles ancrées dans les fondements de la société et des relations sociales

Dans ce cadre, un Programme conjoint dénommé **« Lutte contre les VBG : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo** » estmis en œuvre, et dont l’objectif principal vise àcontribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre (VBG) à travers l’adoption d’attitudes et de normes socioculturelles respectant l’égalité des sexes, le renforcement du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s à travers une prise en charge holistique et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d’appropriation nationale.

Ce programme poursuittrois (3)objectifs spécifiques suivants :

* *Soutenir l’engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l’égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ;*
* *Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM (Centre Intégré de Services Multisectoriel) et d’autres structures d’offre de services ainsi qu’à travers la mobilisation des réseaux communautaires d’alerte, de prévention et de réponses aux VBG ;*
* *Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VGB.*

Les interventions dans le secteur de la prévention des VBG à travers la transformation des normes socioculturelles seront conduites par le PNUD et UNFPA dans le but de réduire l’incidence des VBG dans les provinces d’intervention. Ainsi, les collectifs/réseaux d’associations féminines bénéficieront de l’appui du projet afin de devenir des acteurs centraux de la prévention et de la réponse des VBG ainsi que de la coordination de la lutte contre les VBG. Les collectifs/réseaux d’associations féminines seront en mesure de mener des initiatives en matière de prévention, d’alerte et de référencement des cas de VBG, de renforcer le réseautage et la coordination en matière de VBG et de mener un plaidoyer efficace. Les collectifs/réseaux d’associations féminines joueront un rôle essentiel dans la lutte contre les VBG au niveau des communautés comme acteur de sensibilisation, d’alerte et de référencement ainsi qu’au niveau provincial au niveau des mécanismes de coordination.

Le PNUD envisage d’appuyerdes collectifset ou réseaux d’associationsdes femmes dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri pour une période d’une année renouvelable en fonction d’une performance satisfaisante du prestataire:

Ces organisations et collectifs des femmes travailleront en étroite collaboration avec l’ONG Internationale OXFAM qui est agent d’exécution des autres volets dans le domaine de la prévention des VBG dans le cadre du programme JAD.

1. **OBJECTIFS**
* Renforcer les capacités des collectifs/réseaux d’organisations féminines dans la prévention et la coordination de la lutte contre les VBG ;
* Améliorer le mécanisme d’alerte et de référencement des cas de VBG versles services de prise en charge ;
* Renforcer le réseautage desorganisations des femmes et structures communautaires ;
* Appuyer l’organisation des foras des acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG afin d’échanger sur les expériences et bonnes pratiques enregistrées ;
* Mener des actions de plaidoyer en faveur de la lutte contre les VBG
1. **BENEFICIAIRES ET BUDGET DU PROJET**

Les bénéficiaires directs du projet sont les organisations et collectifs des femmes et les bénéficiaires indirects sont les communautés, les hommes, les femmes et les jeunes filles.

Le montant de mise en œuvre du projet s’élève entre par collectif/réseaux d’associations des femmes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Province** | **Budget global** | **Zone d’intervention** |
| Nord-Kivu | 74 500$ | Goma, Beni et Oicha |
| Sud-Kivu  | 64 000$ | Bukavu, Walungu, Uvira et Luvungi |
| Ituri | 74 000$ | Bunia, Mongbwalu, Mahagi et Aru |

1. **TABLEAU DES RESULTATS ET INDICATEURS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Cibles** | **Source de vérification** |
| Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG. | Pourcentage des femmes engagées comme actrices de changement de comportements dans l’alerte, la prévention et la réponse aux VBG  |  | Rapport d’activitésOutils de suivi Registre  |
| Nombre d’actions d’alerte, de prévention et de réponse tendant à lutter contre les VBG initiées par les associations féminines ayant bénéficié de renforcement des capacités  |  | Rapport d’activitésOutils de suivi |
| Nombre de cas des VBG identifiés et référés par les mécanismes communautaires d’alerte, de référencement et de protection vers les services de prise en charge |  | Rapport d’activitésOutils de suiviBillet de référencement |
| Nombre d’organisations féminines renforcées qui participent aux activités de coordination de la lutte contre les VBG  |  | Rapport d’activitésOutils de suivi Liste de présence des réunions  |
| Pourcentage de jeunes filles renforcées en capacités qui sont engagées dans la lutte contre les VBG |  | Rapport de formationOutils de suivi Liste de participation  |

**4. TABLEAU DES RESULTATS ET INDICATEURS**

1. **DUREE DU PROJET**

Le document de projet doit être conçu pour une durée d’une année à compter de la date de signature de l’accord de partenariat avec le PNUD. Le projet soumis devra indiquer les mesures de pérennisation des résultats.

1. **PROFIL DES ONG OU DES STRUCTURES SOUMISSIONNAIRES**

Sont éligibles au présent appel à projet, les réseaux/collectifs des femmes remplissant les critères suivants:

* Avoir une autorisation de fonctionnement et/ou une personnalité juridique valide et délivrée par l’autorité compétente ;
* Avoir un personnel d’encadrement et de coordination des activités de l’organisation ou du collectif possédant une qualification/expérience avéréedans les domaines de sensibilisation des communautés, de prévention, de référencement des cas de VBG et de participation à des réunions de coordination ;
* Avoir une expérience éprouvée en matière de plaidoyer institutionnel ;
* Etre en mesure d’entretenir la collaboration avec les autres réseaux/collectifs des femmes ainsi que les ONG internationales œuvrant dans le domaine de la prévention, la réponse, la coordination et le plaidoyer ;
* Disposer d’une cartographie des associations et/ou ONG féminines membres du réseau/collectif des femmes intervenant dans les zones d’intervention du programme ;
* Etre en mesure d’entretenir une bonne collaboration et coordination entre les différentes associations et/ou ONG féminines membres du réseau/collectif des femmes ;
* Avoir une bonne connaissance des zones d’intervention indiquées ci-haut ;
* Disposer d’une représentation dans les zones d’intervention de la province ciblée serait un atout ;
* Attester d’une bonne coopération avec les autorités locales ;
* Justifier d’une exécution satisfaisante des contrats antérieurs conclus avec des agences bilatérales et/ou multilatérales ;
* Avoir été micro-évalué à travers le système HACT (Approche harmonisée pour le transfert des fonds) des Nations Unies)  est un atout ;
* Avoir déjà travaillé avec le PNUD, UNFPA ou une Agence du système des Nations Unies est un atout.
1. **AUTRES DISPOSITIONS**

Cet appel à proposition de projets est adressé aux réseaux/collectifs des femmes.Sur base de l’objectif et résultats indiqués dans le présent cahier de charges, les soumissionnaires doivent élaborer leur proposition dans un document de projet conforme au canevas en annexe.

Le dossier à soumettre au PNUD devra comprendre les éléments suivants :

* Une lettre de transmission ;
* Un document de projet répondant au canevas en annexe ;
* Une cartographie des associations et ou ONG féminines membres du réseau/collectif des femmes intervenant dans les zones d’intervention du programme ;
* Une offre technique et financière pour un montant total ;
* Un document décrivant les expériences antérieures, les projets réalisés et les bailleurs ou partenaires du réseau /collectif (un tableau d’une page au maximum) ;
* Les copies des documents prouvant l’existence légale en RD Congo ;
* Trois CV des principaux animateurs duréseau /collectif ;
* La preuve de l’évaluation HACT (si disponible)

Toutes les soumissions devront être transmises **au plus tard le 25 Mars 2019**UNIQUEMENT par mail à l’adresse suivante :soumissions.cd@undp.orgavec mention dans l’objet du mail : **APPEL A PROPOSITION DE PROJETS N° 001/UNDP/CDP/2018.**

Les propositions retenues ainsi que les autres modalités de mise en œuvre peuvent faire l’objet de potentielles révisions et orientations par les experts du PNUD. Par ailleurs, il est utile de préciser que le PNUD ne sera tenu à aucun remboursement des frais engagés pendant le montage des dossiers.

**ANNEXE : Canevas de projet**



Kinshasa, le 8 mars 2019.